N°489

du 13 Avril 2012

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.5 FOOTBALL/ EQUIPE NATIONALE

Didier Six: "Apprendre à composer sans Adebayor"

P.3 Poursuite des réformes dans le secteur des infrastructures routières

L'AGEROUTE pour canaliser les ressources et accroître la qualité

**** Fin de la dispersion des efforts, des procédures bureaucratiques et des conflits de compétence.***

P.4 **Forum économique national**

Relativement aux textes communautaires, à la fin 2010

Le Togo intégré à l'UEMOA juste à 56%, en deçà de la moyenne régionale

Photo: L'Union

Tchamdja Andjo, Ministre des Travaux publics

P.3 Processus d'élaboration du DSRP II 2012-2016

Une retraite de rédaction de la version préliminaire annoncée fin avril-début mai

P.3 **Au-delà des écarts résiduels de plus de 1,705 milliards de francs Cfa**

Le Togo a produit un rapport des plus clairs et faciles à déchiffrer, selon l'ITIE

P.4 **Pour relever le défi de satisfaire la demande en habitat**

Aménager au moins 365 ha de parcelles constructibles par an, dont 31% pour Lomé seule

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro** ----- **Abonnement:** Contacter **22 61 35 29** / **90 05 94 28**

REPÈRES

Les codes pénal et de procédure réécrits

Un atelier de validation du projet de réécriture des textes du code pénal et celui de procédure pénale réunit, du 10 au 17 avril à Lomé, des juristes nationaux et internationaux ainsi que des délégués des organisations de la société civile.

Organisé par le ministère de la Justice à travers le Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ), cet atelier permettra de valider le projet de textes de ces deux codes élaborés par un groupe de consultants. Au cours des travaux, les séminaristes procèderont à la mise en conformité du code pénal avec le droit international humanitaire ainsi qu'avec les conventions relatives à la criminalité transnationale et au terrorisme. Seront consignés dans le nouveau code, l'intégration des lois et conventions déjà adaptées et ratifiées, l'amélioration de l'arsenal répressif par la création de nouvelles incriminations et les infractions sur le terrorisme. Il prendra également en compte la répression des différentes tortures et violences faites aux femmes et aux jeunes filles ainsi que le blanchiment d'argent. Il y aura dans ce nouveau code un élargissement des faits justificatifs, des immunités et autres mesures atténuantes. La ligne de conduite au code de procédure pénale sera basée sur la sauvegarde de tous les droits des personnes en conflit avec la loi. Elle prend en compte l'individu depuis son interpellation jusqu'à sa sortie de prison après l'exécution de ses peines. La réforme veut faire de façon visible de la liberté, le principe et de la détention préventive, l'exception. Pour le ministre de la Justice, Me Tchitchao Tchalim il s'agit bien d'un grand bouleversement dans la loi pénale et dans sa pratique, qui va les rendre moderne et efficient à l'usage. Il a exhorté les participants à porter un regard d'experts sur les textes, pour leur assurer dans leur formation, une haute qualité pour le grand bien de l'usager de demain. La coordinatrice du PNMJ, Mme Evelyne Hohoueto a quant à elle invité les participants à rechercher des réponses de réforme de notre système judiciaire. Elle a rassuré que l'approche participative et surtout le dévouement contribueront à mettre en œuvre cette réforme pour atteindre pleinement les objectifs attendus. A terme, le nouveau code pénal comptera 322 articles de plus que l'ancien. Le code de procédure pénale lui passera de 564 articles à 1200.

La CRT pour la "Réduction des maladies hydriques…"

Le préfet d'Agou Nounyava Kokou a lancé le vendredi 6 avril le projet "Réduction des maladies hydriques dans la région des Plateaux au Togo" de la CroixRouge Togolaise (CRT) zone Agou, couplé de la célébration de la journée mondiale de l'eau à Gadzéfé.

Financé par l'Union Européenne (UE) et la Croix-Rouge Danoise, le projet qui prendra fin en juin 2015 vise d'une façon durable l'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement dans les communautés rurales qui aura pour finalité la réduction des maladies liées à l'eau. Présentant le projet, le coordinateur de la CRT, zone Agou, Jean Houedji, a souligné qu'au total 12 localités bénéficieront de nouveaux forages ou la réhabilitation d'anciens, de 180 latrines, des postes à eau dans les salles de classe, de lave-mains dans les écoles et l'aménagement de source. Le projet aura également à recycler des volontaires de la Croix-Rouge, à former et à mettre en place des comités de santé scolaires. Le directeur préfectoral de la Santé d'Agou, Dr Ganiou Tchanilé, a témoigné sa gratitude à la Croix-Rouge Togolaise estimant que le projet viendra soulager les peines des populations en matière d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable. Il a indiqué que 310 cas de diarrhées ont été déclarés dans son district sanitaire en 2011 et souligné que la réalisation du projet permettra la réduction du taux de prévalence des maladies hydriques. Des sketchs présentés par le club des mères et le groupe de théâtre de la Croix-Rouge ont permis à la population de mieux comprendre la nécessité de prendre soins de son environnement immédiat, de se laver régulièrement les mains, d'avoir des latrines et douches soignés et propres dans les maisons. Le préfet d'Agou, Nounyava Kokou a souligné que ces actions de sensibilisation et d'information de la CRT viennent éveiller la conscience des populations sur le bien-fondé de l'assainissement et sur la nécessité de boire une eau potable. Il a exprimé sa reconnaissance aux partenaires du projet et invité les populations à contribuer à sa réalisation.

De nouveaux agents forestiers dans le Zio

Vingt-deux agents forestiers des promotions 2006 et 2011, ont prêté serment le vendredi 6 avril au tribunal de première instance de Tsévié.

C'était en présence de personnalités administratives et traditionnelles et des parents et amis des récipiendaires. Après lecture de la décision de nomination des récipiendaires par le greffier audiencier, Badja Essossinam, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Tsévié, Mawunou Placide Clément a présenté les réquisitions de la prestation de serment. Il a rappelé aux agents forestiers, l'importance de la prestation de serment qui est un engagement ou affirmation solennelle par laquelle une personne promet bien remplir les devoirs de sa fonction. Si l'article 96 de la loi n° 2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier vous oblige à prêter serment avant d'entrer en fonction, a-t-il dit, c'est parce que votre mission est délicate. Il a souligné aux récipiendaires leur devoir qui est la protection, la gestion, la conservation et le développement des ressources forestières nationales et fauniques. Le procureur Mawunou, les a par ailleurs exhortés à faire preuve de responsabilité, de courage, de fermeté, de patriotisme mais aussi d'honnêteté et d'humanisme dans le traitement de ceux qui vont à l'encontre du code forestier. Les récipiendaires ont tour à tour juré et promis exercer dans la loyauté et l'honnêteté leur mission. Le président du tribunal de première instance de Tsévié, Gnon-Maley Gbati, après lecture de la formule de la prestation de serment, a renvoyé les agents forestiers dans l'exercice de leurs fonctions dans la loyauté et dans l'intérêt supérieur de la nation.

Mode

Lancement du catalogue de mode Frangima Fashion ce 13 avril à l'Hôtel Mercure Sarakawa

Mme Nicoué-Beglah Kotoko, connue plutôt sous le nom de son école EAMOD AYANICK, procédera au lancement du premier "Cahier africain de tendance " en Afrique, un catalogue de mode qui porte le titre de "Fragima Fashion".

Destiné aux acteurs de la couture et de la mode, le catalogue devrait servir comme un support professionnel et comme matériel didactique. Le catalogue met surtout en exergue l'utilisation des tissus africains, le page surtout.

Le catalogue vient suppléer un déficit abyssal sur le marché de la mode où les couturiers ont d'énormes difficultés pour proposer des modèles à leurs clients. Jusqu'à présent, les catalogues existant sur le marché sont des produits européens qui mettent plus en valeur la mode occidentale et répondent moins aux besoins africains. D'où l'existence d'une mode africaine qui clone sa concurrente occidentale.

Nini Nicoué alias Eamod Ayanick

Le catalogue vient donc à point nommer pour satisfaire à la fois les couturiers et les couturières mais contribuer également à la culture de la mode chez ceux qui sont dans le domaine des études ou de l'apprentissage.

Religion et arts premiers

Azé Kokovivina, un prêtre parmi Les Maîtres du Désordre au Quai Branly à Paris

Azé Kokovivina laisse ses costumes de comédien du concert-party pour hisser celui du prêtre Vaudou qu'il est aussi. C'est à ce titre qu'il participe à l'Exposition Les Maîtres du Désordre au Quai Branly. L'inauguration de l'exposition a été faite le 10 avril 2012 à partir de 18h30. Il est ouvert aux visiteurs du 11 avril au 29 juillet 2012. Commissaire d'exposition Jean de Loisy, assisté de Sandra Adam Couralet, Nanette Jacominj Snoep, responsable des collections Histoire au Musée du Quai Branly.

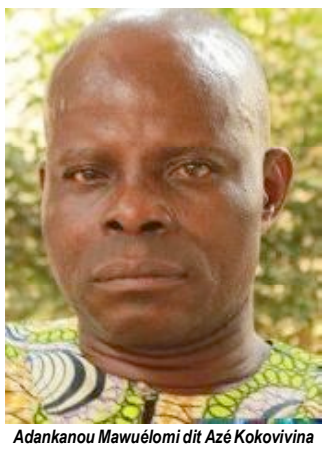

Adankanou Mawuélomi dit Azé Kokovivina

Adankanou Mawuélomi dit Azé Kokovivina est arrivé à Paris depuis le 27 mars. Dans sa valise, à ne pas ouvrir surtout, il porte les ingrédients et les antennes du Kélensi, vaudou qui a nourri son enfance. Il adore les divinités d'Afrique Noire et n'est guère insensible aux divinités des autres continents. Les visiteurs découvriront dans toute son immensité et sa splendeur le grand vaudou Kelensi. De quoi hérisser les poils aux chrétiens et à tous ceux qui sont partis à la chasse des dieux sauvages au cours du siècle passé.

Les divinités africaines gardent leur force et leur sérénité et certains pasteurs s'associent les grâces de ces dieux.

Au Quai Branly, le prêtre et devin Adankanou Mawuélomi dit Azé Kokovivina crée un autel au sein même de l'exposition dans une sorte de niche de 4 mètres carrés environ. A partir de cet autel, les visiteurs entrent dans l'espace " Les Maîtres du Désordre", les représentations de chamanes, prêtres par le biais de costumes et de masques : Sekmeth, Rangda, la mère des sorcières balinaises, Eshu sous forme d'un chien et Exu d'Haïti (sous forme d'une peinture de Basquait), un masque du Kono, l'oiseau-cannibale Raven de la Colombie Britannique… Les puissances sont présentées sous forme d'une motte de terre, de boue,…

Arts et métiers

Les jeunes de l'EAMAU en finale

Des étudiants de l'Ecole des arts et métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU) concourent pour une première place ce vendredi à la finale du "Challenge Humanitech", qui se déroule à la Cantine (Paris, 2ème). Le concours consiste en la conception d'un projet innovant permettant d'améliorer l'action humanitaire.

Le Challenge Humanitech est un concours lancé par "La Fondation Casques Rouges", créée en 2006 et présidée par Nicole Guedj, ancien ministre français, et parrainée par Monsieur Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal et Secrétaire général de la Francophonie. Le concours qui est à sa quatrième édition, a pour objectif de faciliter l'action humanitaire via l'utilisation des nouvelles technologies et l'innovation.

L'équipe lauréate de l'EAMAU a présenté " La Maison à Vent ", une tente thermique où un système de circulation de l'eau dans les parois permet d'adapter la température intérieure en fonction des besoins, conçu des étudiants de l'EAMAU Lomé (Togo).

Les deux étudiants sont en concurrence avec leurs homologues de plusieurs pays francophones dont le Canada, la France, le Cameroun et la Belgique. Les lauréats partiront avec un prix de 5.000 euros, destiné à l'expérimentation de leur projet.

Littérature

Léautaud intime et inédit

Dactylographié par son amante Marie Dormoy, le travail de diariste de Léautaud aboutit, à force de refontes, à deux textes ?: le célèbre Journal littéraire et le Journal particulier, plus intime, dont seule l'année 1933 a été publiée. Jusqu'ici inaccessible aux lecteurs, l'année 1935 de ce même Journal particulier paraîtra le 20 avril au Mercure de France

L'UNION Pour la Patrie

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Poursuite des réformes dans le secteur des infrastructures routières

L'AGEROUTE pour canaliser les ressources et accroître la qualité

**** Fin de la dispersion des efforts, des procédures bureaucratiques et des conflits de compétence.***
**** Une éventuelle rivalité avec AGETUR est certainement évitée.***

Sylvestre D.

En matière de construction et de réhabilitation des infrastructures routières, il n'est connu au Togo que la Direction générale des Travaux publics (DGTP) et l'Agence d'exécution des travaux urbains (AGETUR). Ce qui amène cette dernière à œuvrer au-delà de ses attributions, affirme-t-on au ministère des Travaux publics. Aujourd'hui, Agetur est le seul instrument d'exécution des programmes de travaux d'intérêt général dans le domaine du génie civil, du bâtiment et des travaux publics. Dans le cadre des réformes du secteur des infrastructures routières, il a été ressorti, mercredi en conseil des ministres, l'idée de la création prochaine d'une Agence de gestion des travaux d'infrastructures routières, une structure autonome de gestion des travaux d'infrastructures routières de type Agence des routes (AGEROUTE).

La mission à elle assignée sera la mise en œuvre de tous les projets de construction, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures routières sur le réseau routier national, à savoir routes, voiries urbaines et périurbaines, ouvrages d'assainissement, de drainage, d'art et de franchissement ainsi que les ouvrages spéciaux, équipements routiers et de sécurité routière. De ce fait, l'Ageroute aura hérité les responsabilités d'exécution et de mise en œuvre des projets d'infrastructures routières qui incombaient à la Direction générale des travaux publics, estime le Gouvernement. L'Ageroute devra être créée prochainement par décret et dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie financière et administrative. Ajoutée à l'Agetur, cela aura pour effet d'apporter «*un dynamisme nouveau et assurera une meilleure visibilité de la politique gouvernementale en la matière*», explique le ministre Tchamdja Andjo des Travaux publics.

Le constat aujourd'hui, officiellement de surcroît, est que la mise en œuvre des projets routiers est éparpillée dans plusieurs ministères avec l'intervention des entités qui, le plus souvent, n'ont pas la capacité requise. «*Ceci ne permet pas de bénéficier des économies d'échelles et entraîne, en conséquence, la dispersion des ressources et, de surcroît, crée des conflits de compétence qui souvent paralysent la mise en œuvre de projets en raison de l'absence d'une bonne coordination*», a indiqué le ministre Andjo. Avant d'insister : «*La création d'une agence des routes permettra de rectifier cette situation. Ceci aura comme avantage de s'assurer que les programmes de développement des infrastructures routières du pays seront exécutés par une institution bien focalisée dans l'objectif d'éradiquer définitivement la duplication des ressources, la dispersion des efforts, les procédures bureaucratiques et les conflits de compétence*». Ainsi, les délais d'attribution des marchés seront raccourcis, la prise de décision flexible et les délais d'exécution des projets respectés. Comme conséquence directe, la capacité d'absorption des crédits d'investissement se verront en augmentation.

Photo: L'Union

Tchamdja Andjo, Ministre des Travaux publics

Ici, l'on insiste sur la performance et la pérennité des ouvrages. C'est le même esprit qui avait conduit le Gouvernement à créer, par un décret du 3 juin 2011, la Société autonome du financement de l'entretien routier (SAFER). Un signe fort du Gouvernement de mettre en place une structure financièrement autonome chargée de la gestion efficace de l'entretien routier. En termes d'autonomie, la SAFER sera alimentée directement – sur un compte propre – par les redevances pétrolières, estimées en moyenne à 8 milliards de francs Cfa annuels. A cela s'ajoutent 1,7 milliard de francs provenant des péages. Un total d'une dizaine de milliards de francs qui lui permettra d'assurer le financement de dépenses d'entretien – après en avoir vérifier l'éligibilité –, de se gérer et de régler les factures entre autres. Pour la transparence, une forte participation du secteur privé (les usagers notamment) à la prise de décision a été préconisée. Le tout sous la surveillance d'un conseil de surveillance et d'un conseil d'administration où le secteur privé est également fortement représenté ainsi que la société civile. On insiste également sur la présence des médias. Le personnel de la SAFER est recruté par appel à candidature, sur un contrat à durée déterminée, afin de produire le résultat escompté. Au finish, l'ensemble est soumis au contrôle d'un audit technique, d'un audit financier et à un commissariat aux comptes délégué par le ministère des Finances.

VERBATIM *Par Eric J.*

«Re-naissance» du Rpt

Plusieurs fois reporté pour des raisons non élucidées, le 5ème congrès extraordinaire du Rassemblement du peuple togolais, Rpt, se tient finalement le samedi 14 avril 2012 au Centre des Jeunes de Blitta. Le communiqué de presse émis par le Secrétariat général du parti à cet effet a surpris beaucoup de personnes, y compris les militants et sympathisants. Dès lors, les commentaires vont bon train.

Quel est l'objet de ce congrès extraordinaire ? Le communiqué de M. Esso Solitoki n'a donné aucune précision, ni sur le programme, encore moins sur l'ordre du jour. Ainsi, l'opinion s'est vite procurée du sujet en évoquant la dissolution du parti présidentiel pour ouvrir la voie à la mise en place d'une nouvelle formation politique. Cette assertion est la conséquence de l'annonce faite, au lendemain du scrutin présidentiel de mars 2010 par des proches du pouvoir en place, de la création d'un nouveau parti pour le Président de la République. Aussi, plusieurs associations soutenant les actions du Président Faure étaient-elles rentrées dans les arènes pour réclamer la création du nouveau parti présidentiel. Pis est, ce sont les membres des bureaux central et politique du Rpt qui étaient allés vers les populations pour expliquer aux militants et militantes, le bien-fondé de la création d'un nouveau parti présidentiel.

Pourtant, certains restent persuadés qu'il n'y aura pas de dissolution, mais plutôt une révision des textes du parti pour l'adapter à la nouvelle donne politique nationale.

Qu'à cela ne tienne, tout le monde reste, pour l'heure, dans l'expectative des résultats de ce congrès.

La chose la mieux partagée dans cet imbroglio est la l'acceptation par tous de la nécessité de faire bouger le parti en changeant de vision et d'approche de mode de fonctionnement. Ceci étant, quoi qu'il arrive, dissolution ou changement de textes, ce congrès va amener les militants à procéder à une « re-naissance » de leur parti.

Au-delà des écarts résiduels de plus de 1,705 milliards de francs Cfa

Le Togo a produit un rapport des plus clairs et faciles à déchiffrer, selon l'ITIE

Après ajustement, les écarts entre les déclarations des entreprises du secteur extractif et celles des administrations publiques togolaises se chiffre à 1.705.251.288 francs Cfa. Un montant que le cabinet Moore Stephens, auteur du premier rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) au Togo, ne veut pas tout de go assimiler à des détournements de fonds publics. Plutôt le cumul des points négatifs ayant finalement fait l'objet de recommandations à suivre, de préférence, avant le second rapport attendu en octobre prochain pour ouvrir la voie à la procédure de validation qui s'achève à la fin de l'année 2012 : non prise en compte de toutes les entités publiques devant soumettre une déclaration au titre des recettes qu'elles perçoivent des sociétés exerçant dans le secteur ayant une activité principale autre que l'activité extractive ; problème des paiements à la Douane par la majorité des entreprises extractives d'une manière globale et non par type de taxes ; insuffisance au niveau du suivi des données par les administrations publiques ; et la non-soumission des déclarations certifiées. Le premier rapport a été officiellement rendu public ce 12 avril 2012 à Lomé. Le cabinet britannique Moore Stephens en a profité pour révéler l'initiative du Gouvernement togolais à prendre, très prochainement, une mesure réglementaire imposant aux sociétés extractives et aux services de l'Etat la certification des formulaires remis à la Coordination nationale de l'ITIE Togo. Avec des sanctions en vue, citant le ministre des Mines, Noupokou Damipi. Surtout que la Cour des comptes s'est révélée trop lente à suppléer les auditeurs externes et auditer les formulaires de déclaration des administrations publiques à la date de l'émission du présent rapport. La certification par un auditeur externe des formulaires remplis est une conditionnalité importante dans le processus ITIE et est doublement inscrite dans les exigences n°12 et n°13 des nouvelles règles ITIE (édition 2011). Elle est donc importante pour la crédibilité de l'Initiative au Togo et des informations contenues dans les rapports, mais elle a posé des problèmes aussi bien au niveau des entreprises que de l'Etat. *absence a déjà coûté cher à certains pays »*, indique-t-on. Pour le compte de l'année 2010, en ce qui concerne les entités et administrations publiques qui ont été retenues dans le référentiel ITIE, seule la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a pu soumettre des formulaires de déclaration audités et certifiés.

Qu'à cela ne tienne, *rapport produit par le Togo est l'un des plus clairs et des plus faciles à* , selon les mots de Mme Marie-Ange Kalenga, Directrice régionale de l'ITIE Internationale pour l'Afrique francophone. Tous les impôts et taxes ont été listés ; au total 43 flux de paiement. Les agences gouvernementales ont toutes effectué des déclarations sur les recettes perçues. Sur les 22 entreprises retenues pour l'exercice de réconciliation, 17 ont effectivement déclaré les paiements effectués à l'Etat. Sur les 5 entreprises qui n'ont pas participé à l'exercice, la Direction des mines a présenté des déclarations unilatérales pour 4 d'entre elles qui n'ont fait aucun paiement en 2010. Finalement, les écarts sont les montants pour lesquels le conciliateur n'a pas pu vérifier la traçabilité.

Pour le reste, on retiendra dans ce premier test que, en contributions volontaires, la SNPT a effectué en 2010 des œuvres sociales pour 1.103.651.437 francs Cfa, dont 1 milliard versé au Fonds spécial d'électrification sous forme de dons et subventions pour les collectivités locales. Sur les 26.720.000 francs Cfa de WACEM, 20 millions sont donnés aux institutions centrales de l'Etat comme œuvres sociales.

Processus d'élaboration du DSRP II 2012-2016

Une retraite de rédaction de la version préliminaire annoncée fin avril-début mai

C'est la précision apportée au conseil des ministres du 4 avril dernier par la ministre Dédé Ahoéfa Ekoué de la Planification, du développement et de l'aménagement du territoire, parlant des étapes à venir dans le processus actuel d'élaboration du Document de stratégie de réduction de la pauvreté II (DSRP II). La retraite devra permettre à une équipe restreinte d'exploiter toutes les contributions sectorielles et autres documents stratégiques disponibles pour rédiger la version préliminaire du DSRP. Laquelle version sera validée en deux étapes, par des concertations au niveau régional pour prendre en compte les contributions des populations et par un atelier national regroupant toutes les catégories d'acteurs du développement pour l'ultime consensus. Après quoi, le Conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD) donnera son avis, avant l'adoption finale du conseil des ministres. Comme le DSRP complet, le DSRP se voulant largement inclusif.

Selon les indiscrétions, le document est attendu avant la fin juin 2012. Il faut donc aller vite pour rester dans les délais. Ce qui passe par une implication directe des ministres et leurs cabinets. *des départements ministériels est fondamentale pour le succès »*, estime Dédé Ekoué. Sans oublier un dynamisme accru des comités sectoriels. Encore faut-il que le déblocage des financements par les bailleurs de fonds et l'Etat togolais se fasse dans le temps pour l'exécution des tâches inscrites. En plus de l'expertise indispensable, surtout pour l'intégration de certaines thématiques transversales dans la formulation du DSRP II, à négocier chez les bailleurs. La feuille de route pour l'élaboration du DSRP II étant chiffrée à 441,8 millions de francs Cfa, regroupant les phases des enquêtes et études, la phase des travaux, la phase de rédaction de la version préliminaire, la phase de validation et adoption, la communication et la vulgarisation du DSRP II.

Déjà, il faut saluer l'enquête 2011 basée sur le Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être (QUIBB) qui sous-tend la réalisation du profil et de la cartographie de la pauvreté au Togo. Plus est, une évaluation globale du DSRP complet 2009-2011 est prête. Pour rappel, le DSRP II s'appuiera sur 5 axes : (I) Développement des secteurs à forte potentialité de croissance ; (II) Renforcement des infrastructures du capital humain, protection sociale et emploi ; (IV) Renforcement de la développement participatif, équilibré et durable.

Forum économique national

Relativement aux textes communautaires, à la fin 2010

Le Togo intégré à l'UEMOA juste à 56%, en deçà de la moyenne régionale

Autant que possible,* L'UNION *entame une rétrospective sur les informations qui ont circulé pendant le Forum économique national tenu à Lomé du 27 au 29 mars 2012. Comme le rappelaient les termes de référence du Forum, l'idée est de bâtir un consensus avec les acteurs du développement (gouvernement, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers) autour des orientations des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales à moyen terme. Il faut donc, d'abord, savoir où on en est.

Le constat est dressé par l'économiste togolais Kako Nubukpo, faisant l'état d'application des textes communautaires au Togo (réformes institutionnelles, réformes liées au cadre macroéconomique et au marché commun, réformes et décisions communautaires relatives aux politiques sectorielles). Au Togo, de façon générale, on constate l'inapplication totale ou partielle de 11 Règlements, notamment dans le domaine des transports et de la sécurité routière, 33 Directives relatives surtout aux transports et sécurité routière, aux télécommunications, aux finances publiques et à la convergence économique et au développement social, 8 Actes (Décisions, Recommandations, Diligences…). Toutefois, en 2012, il est important de souligner le caractère non exhaustif de la liste établie sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2010, a-t-il souligné.

Kako Nubukpo, Economiste togolais

Les réformes institutionnelles concernent essentiellement la ratification du Traité portant création du Parlement de l'UEMOA, le dépôt des instruments de Ratification et l'institution d'un visa communautaire. Dans le premier cas, tous les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ont ratifié le Traité portant création du Parlement. Le Togo n'a pas encore transmis ses instruments de ratification auprès du Gouvernement du Sénégal, conformément à l'article 35 dudit Traité.

En ce qui concerne le visa communautaire, le Togo fait partie des pays de l'Union à n'avoir pas encore mis en œuvre les diligences relatives à l'application de la phase expérimentale de la reconnaissance mutuelle et à la diffusion du Règlement portant reconnaissance mutuelle des visas au sein des administrations nationales. Quant à la note circulaire aux services nationaux de l'immigration, aux ambassades et consulats, elle n'a pas encore été exécutée. Globalement, le taux d'application au Togo des textes liés au cadre institutionnel est relativement satisfaisant, estimé en 2010 à 57% (idem en 2009), soit 7% de plus que la performance moyenne de 50% enregistrée au niveau de l'Union.

Relativement au cadre macroéconomique et au marché commun, les évaluations concernent le Code de transparence dans la gestion des finances publiques, le système de passation des marchés publics, le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, les directives portant harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques, la mise en place des structures nationales du SYSCOA, les directives relatives à la fiscalité intérieure indirecte, la convergence budgétaire, l'union douanière, le commerce et la concurrence. Le Togo a créé et installé une Cour des Comptes autonome, conformément aux dispositions prévues dans la Directive N°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA qui a réaffirmé les dispositions à prendre. L'évaluation de la transposition des directives dans les Etats membres, effectuée en novembre 2009, montre que tous les pays ont adopté et promulgué le décret de création de Cellules nationales de Traitement de l'Information Financière (CENTIF). Le Togo a procédé à la transposition, dans sa législation interne, de la Directive n°04/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007, relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UEMOA. Dans le cadre de la mise en place effective des structures nationales du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA), tous les Etats membres ont mis en place un Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés (ONECCA). Toutefois, le Conseil National de la Comptabilité (CNC) n'a pas encore été créé au Togo. Le pays reste «défaillant» dans son guichet unique de dépôts des états financiers. Il en est de même pour la Directive portant sur la taxation des petites entreprises par le système d'acompte, d'une part, et sur la liste des médicaments, produits pharmaceutiques et matériels spécialisés et sur la fiscalité des produits pétroliers, d'autre part. Il applique les Directives relatives à la TVA et aux droits d'accises dans leurs parties essentielles. Le calendrier de transmission régulière des rapports et programmes économiques n'est pas respecté par l'ensemble des Etats membres. La base de données et les programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité sont souvent transmis tardivement à la Commission. Le Togo, à l'instar des autres Etats membres, invite régulièrement la Commission à participer aux consultations et négociations avec les institutions de Bretton Woods, conformément à la Directive n° 02/2001/CM/UEMOA relative à la participation de la Commission de l'UEMOA aux consultations et négociations entre les Etats membres et lesdites institutions.

La construction d'un marché commun requiert la mise en œuvre par tous les Etats membres de la norme communautaire adoptée tant sur le plan de la libéralisation des échanges, de l'institution du Tarif Extérieur Commun (TEC), que de la concurrence. Au titre de la libéralisation des échanges communautaires et de l'Union douanière, d'une manière générale, les Etats membres ont mis en œuvre l'ensemble des réformes de l'union douanière décidées par l'Union. Au Togo, le désarmement tarifaire intégral est appliqué aux produits originaires. Concernant la nomenclature, elle n'y est pas encore appliquée. Sur la concurrence, le Togo n'a encore procédé à la transposition de la Directive N° 02/2002/CM/UEMOA relative à la coopération entre la Commission et les structures nationales de concurrence des Etats. Il n'a pas non plus satisfait à ce jour aux obligations du Règlement N° 04/2002/CM/UEMOA interdisant les aides publiques susceptibles de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions. Le Togo n'a pas encore mis en place une structure afférente à la législation nationale en matière de concurrence. En matière de droits et taxes et d'assiette du PCS, il n'applique pas les dispositions communautaires. Du coup, le taux de mise en œuvre en 2010 des réformes liées au cadre macroéconomique et au marché commun est relativement «satisfaisant», estimé à 68% (65% en 2009), soit 3% de moins que la moyenne régionale.

Quant aux réformes sectorielles, tous les Etats membres de l'Union ont mis en place leur Comité national de facilitation des transports. Les Comités nationaux de facilitation sont représentés au sein du Comité technique de suivi pour la suppression des barrières non tarifaires mis en place par la Commission. Dans l'enseignement supérieur, la Directive portant instauration d'une période unique de tenue du baccalauréat est transposée dans l'ordre juridique interne des Etats membres. La Directive portant adoption du système Licence-Master-Doctorat (LMD) a été transposée par le Togo. Par contre, la Directive relative à l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA n'est pas encore effective au Togo. Et les Directives relatives à la libre circulation et au droit d'établissement des médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes n'ont pas encore été transposées dans aucun pays de l'Union. Pis est, les cinq Directives sur les télécommunications (harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur des télécommunications, des régimes applicables aux opérateurs de réseaux et fournisseurs de services, service universel et obligations des performances du réseau, harmonisation de la tarification des services de télécommunications...) n'ont pas été transposées à la date butoir de février 2010 au Togo. D'où le taux sectoriel de 20% (13% en 2009), inférieur au taux moyen régional de 27%.

Au finish, en 2010, le Togo se place à un taux global de 56%, pour une moyenne dans l'Union de 58%. Tandis que le Bénin est à 51%, le Burkina 67%, la Côte d'Ivoire 54%, la Guinée Bissau 55%, le Mali 63%, le Niger 59% et le Sénégal 60%.

Pour relever le défi de satisfaire la demande en habitat

Aménager au moins 365 ha de parcelles constructibles par an, dont 31% pour Lomé seule

Les chiffres sont connus depuis 2010 à travers le quatrième recensement général de la population et de l'habitat (4ème [illegible] (2.599.955 habitants) concentrés dans la région Maritime, dont la capitale Lomé ; 37,7% (2.334.495) résident dans les centres urbains ; 62,3% (3.856.660) résident en milieu rural ; 109 habitants au kilomètre carré (hbts/km²) en densité, contre 48 hbts/km² en [illegible] ont progressé : 96 hbts/km² pour les Savanes (38 hbts/km² en 1981), 66 hbts/km² pour la Kara (37 hbts/km² en 1981), 47 hbts/km² pour la Centrale (21 hbts/km² en 1981), 81 hbts/km² pour les Plateaux (38 hbts/km² en 1981) et 407 hbts/km² pour la Maritime y compris Lomé Commune (163 hbts/km² en 1981) ; dans Lomé Commune, 9.305 habitants vivent au kilomètre carré ; forte croissance dans les Savanes avec 3,18% (329.144 en 1981 et 828.224 en 2010) et dans la Maritime (y compris Lomé Commune) avec 3,16% (1.040.241 en 1981 et 2.599.955 en 2010) ; la Maritime est le premier pourvoyeur de fermes et hameaux (5.025), pour un total national de 12.155 hameaux et fermes. On n'a pas besoin d'être devin pour en tirer des conséquences.

[illegible] *population avec un taux d'urbanisation pouvant dépasser 50%, d'ici l'an 2030* (encore trop loin, ndlr)*, risque d'engendrer des rapports peu favorables entre, d'une part, le nombre d'habitants et, d'autre part, les superficies cultivables et les surfaces* [illegible], relève à juste titre Agbogbe Casimir, Economiste et Inspecteur central du Trésor, invité à débroussailler le thème «Importance du foncier dans le développement économique et social du Togo». Et d'insister que l'offre et la demande foncières sont difficiles à déterminer en l'absence d'outils adéquats d'évaluation fiable. Mais il faut quand même s'y aventurer. Au niveau de l'habitat, sur la base des résultats du 4ème RGPH, il faut aménager une superficie de 365 ha de terrain au moins par an pour satisfaire la demande potentielle annuelle de parcelles constructibles des populations à venir, dont près de 31% (113 ha) pour Lomé seule. Ce qui revient à aménager au moins 1 ha par jour : tâche difficilement réalisable, s'il s'agit de parcelles assainies, en raison de la faible capacité nationale pour ce genre de travaux (absence d'expérience, lenteur dans la passation des marchés…). S'il est bien vrai qu'aujourd'hui les agglomérations occupent à peine 0,7% du territoire national, un taux d'urbanisation prévisible de plus de 50% d'ici 2030 constitue une vraie menace pour les activités primaires. Le principal défi à relever est donc la gestion rationnelle de la terre. Une analyse qui ne prend pas en compte le déficit de logement actuel qui n'a pas été évalué.

La demande foncière est donc forte, trop forte, dans un domaine où le sol est aux mains des individus. Le domaine national actuel est constitué des terres détenues par les collectivités coutumières et les individus en vertu d'un titre foncier ou du droit coutumier et ce dans les limites fixées par la loi, des terres constituant les domaines public et privé de l'Etat et des collectivités locales, et du domaine foncier national. Seulement, l'Etat en lui-même ne dispose pas de moyens matériel, financier et humain suffisants pour assurer une gestion urbaine adéquate.

Lors du Forum de Lomé, on a compris l'impact défavorable du libéralisme foncier sur le niveau d'équipement urbain, la coexistence de deux filières de production de terrain à bâtir (la filière officielle et la filière informelle de morcellement entre les propriétaires fonciers les géomètres privés, souvent sans autorisation des autorités compétentes, qui a produit pratiquement 90% des parcelles urbaines au Togo), l'inapplicabilité des textes sur le foncier, la lourdeur des procédures d'appropriation des terres, la remise en cause du caractère inattaquable du titre foncier, des pratiques d'expropriation non conformes aux textes en vigueur, et une gestion parfois inappropriée des réserves administratives. A la fin, le diagnostic est sincère : le système foncier togolais, dans son état actuel, comporte des insuffisances qui ne lui permettent pas de jouer convenablement son rôle de véritable instrument de développement au service de la collectivité. L'Etat s'est engagé, dans plusieurs politiques et stratégies, à améliorer le système. Il faudra accélérer.

Cyclisme/ Michel Warnery, le Tour cycliste du Togo véhicule les valeurs d'effort de fraternité

L'ambassadeur de France au Togo, M. Michel Warnery, a indiqué, mercredi, que le Tour du Togo est une occasion de partager au public la diversité des provinces et le patrimoine du Togo. C'était à l'occasion d'un déjeuner qu'il venait d'offrir aux partenaires du Tour.

La 21e édition du Tour du Togo démarre le lundi 16 avril prochain avec la participation de nombreux pays de la sous région et d'Europe qui parcourront 718 km en 9 étapes sur toutes les routes togolaise.

Plus de 70 coureurs quitteront Lomé pour s'élancer sur les routes du Tour et feront la route vers le Nord, par Atakpamé, Sokodé, Kara, Niamtougou, Tchamba avant de rejoindre Lomé le 22 avril par Soutouboua, Notsè, Kpalimé et le Pic d'Agou.

Pour Michel Warnery, l'ambassadeur de France au Togo, il faut saluer cette initiative portée par un ancien coureur français, Francis Ducreux " qui amène le sport au cœur du Togo et véhicule, avec lui, les valeurs d'effort de fraternité ".

Au total , les coureurs lutteront pour conquérir la douzaine de maillots mis en jeu et dont le plus en vue sera le maillot jaune.

Football/Chelsea : 300 M€ pour une shopping list qui fait saliver

Dépassé par les autres gros bras de la Premier League, Chelsea compte bien retrouver de sa splendeur grâce à un mercato plus que clinquant.

À Chelsea, personne n'ose imaginer une saison 2012/2013 sans Ligue des Champions. Question de prestige. Car si un club comme Marseille ou Lyon ne peut se priver d'une telle compétition sous peine d'accuser le coup financièrement, les Blues de Roman Abramovich n'ont pas ce problème. La presse anglaise annonce en effet que le magnat russe a, quoi qu'il arrive, prévu d'offrir une très grosse enveloppe pour les transferts à son futur coach.

En attendant de savoir si Roberto Di Matteo sera maintenu ou si une pointure lui succèdera, Abramovich et ses conseillers ont d'ores et déjà dressé une liste de joueurs qui seront proposés à l'homme qui sera aux commandes des Blues cet été. Et dans cette shopping liste on retrouve les noms de Modric (Tottenham), Hulk (FC Porto), Higuain (Real Madrid), A.Pereira (FC Porto), Götze (Borussia Dortmund), Azpilicueta (Marseille), Hazard (Lille), Falcao (Atlético Madrid) et Cavani (Naples).

Des cibles de choix régulièrement citées du côté de Stamford Bridge et qui apporteraient un vent de fraîcheur à un effectif expérimenté, mais vieillissant.

FOOTBALL/ EQUIPE NATIONALE

D. Six: "*Apprendre à composer sans Adebayor*"

Chargé de remettre les choses en ordre dans la sélection nationale togolaise, Didier Six, veut bâtir un effectif capable de redorer le blason d'une équipe qui est tombée dans une " spirale négative " depuis l'attaque de Cabinda en 2010. Et pour y arriver, le technicien français veut compter sur Emmanuel Adebayor, l'attaquant togolais de Tottenham mais aussi et surtout sur les jeunes joueurs aux qualités insoupçonnées qu'il a découverts.

G. V. / fifa.com

Certes, le meilleur buteur de l'histoire du football togolais a fait son retour à l'occasion de la deuxième manche contre la Guinée-Bissau, remportée 1:0 par les Éperviers à Lomé, mais laisse planer toujours le doute sur son futur international en ne faisant pas le déplacement de Nairobi en février dernier lors de la manche aller des éliminatoires de la CAN 2013. "*Évidemment, nous espérerons toujours avoir Adebayor parmi nous. Cela dit, nous devons aussi apprendre à composer sans lui*", tempère Six. "*Le Togo possède d'autres joueurs de qualité, auxquels nous pouvons faire appel. Il faudra leur faire confiance et leur donner la possibilité de réussir quelque chose en tant qu'équipe. On ne peut pas être dépendant de la présence ou de l'absence de certains joueurs.*"

S'appuyer sur les joueurs disponibles

Didier Six a pu repérer les qualités de son effectif. "*Je dispose d'un très bon groupe. Ce sont des joueurs sur qui je peux compter, et qui peuvent compter les uns sur les autres. Ils ont de l'ambition. Ils veulent arriver à quelque chose ensemble. Regardez ce qu'a fait Alain Giresse au Gabon*", poursuit Six, en référence à son coéquipier du milieu de terrain tricolore, à Espagne 1982. "*Il est toujours apprécié là-bas. Il est de la même génération que moi. Nous avons beaucoup d'ambition, mais nous ne brûlons pas les étapes. Nous commençons par les fondations, et nous savons qu'un édifice ne se bâtit pas du jour au lendemain.*"

La Zambie comme modèle

Ne pas brûler les étapes, c'est précisément ce que fait depuis plusieurs années la Zambie, championne d'Afrique en titre. Une surprise qui n'en est pas une, selon Six. "*La Zambie a montré qu'on pouvait aller très loin avec un bon esprit d'équipe.*" Cela viendra, à condition de ne pas trop tarder à obtenir des résultats positifs. Le premier test grandeur nature pour le Togo aura lieu début juin, avec la venue de la Libye, suivie d'un déplacement en RD Congo dans la phase de groupes des qualifications pour Brésil 2014. Ensuite, le Togo essaiera d'effacer sa défaite 1:2 au Kenya dans les qualifications pour la CAN 2013. "*Nous ne sommes pas dans un groupe facile*", annonce le Français. "*Il y a le Cameroun, la RD Congo entraînée par Claude Le Roy et la Libye, qui était présente à la dernière CAN. Toutes les équipes se tiennent, la mieux organisée se qualifiera.*"

La Celeste au plus haut, le Togo gagne 9 places

Le Classement mondial FIFA/Coca-Cola du mois d'avril publié mercredi tient compte de 24 matches, dont les trois quarts ont été disputés dans le cadre de la Challenge Cup de l'AFC. Et ce sont le Turkménistan (142ème, plus 24) et la RDP Corée (86ème, plus 25) qui en profitent le plus en grimpant nettement dans le classement. Quant au Togo, il occupe désormais le 88e rang, gagnant 9 places.

Après être tous deux sortis premier de leur groupe, ils se sont hissés jusqu'en finale sans concéder la moindre défaite. La finale fut remportée de justesse par la RDP Corée sur le score de 2:1 grâce à un but à la 87ème minute qui lui a également valu une qualification pour la Coupe d'Asie de l'AFC 2015 qui se disputera en Australie.

Plus haut dans le classement, les Pays-Bas (4ème, moins 2) quittent le podium pour la première fois depuis juin 2010, au profit de l'Allemagne (2ème, plus 1) et de l'Uruguay (3ème, plus 1) qui se rapprochent de l'Espagne, toujours en tête. Avec cette 3ème place, La Celeste enregistre le meilleur classement de sa longue et riche histoire footballistique.

Après un mois d'absence, le Danemark (9ème, plus 2) est déjà de retour dans le Top 10, à une 9ème place qu'elle n'avait pas atteinte depuis août 1997. Le Top 50 a quant à lui vu l'arrivée de la Roumanie (45ème, plus 8), de la Libye (46ème, plus 9), de l'Écosse (48ème, plus 3) et du Salvador (49ème, plus 9). Tout comme la Libye et le Salvador, les Philippines (148ème, plus 8) enregistrent le meilleur classement de leur histoire grâce à une remarquable troisième place en Challenge Cup de l'AFC.

Le prochain Classement mondial FIFA/Coca-Cola sera publié le 9 mai 2012.

AVIS À LA CLIENTELE

La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) informe son aimable clientèle qu'en raison de travaux de maintenance et d'entretien sur ses installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après:

Mercredi 11 Avril 2012

08h30 à 14h00: Madiba Bar, Hôpital REGINA PACIS, GSCDT, Togo Cellulaire Sanguéra, Réseau 3000, Sanguéra, UCAO, Péage Sanguéra, Aképé, Centre Agricole Chinois, COA, Mission Sainte CLAIRE, Noépé, Togo Cellulaire et Moov Aképé, Douane Noépé, Jeunesse en Mission, Bagbé, Docteur PETIT, Badja, Kévé, Assanhoun et Service PRONATURA.
09h00 à 12h00: Vakpossito, Avédji, Zossimé, Carrefour Margot et l'Entreprise de l'UNION.

Jeudi 12 Avril 2012

09h00 à 12h00: Lossossimé, Cacavéli, d'ALMEIDA, Huilerie, Eau Potable et CS Massoyi.
09h00 à 15h00: Avépozo, CICARE, Agbodokopé, Ibokomé et Togocel Avépozo.

Vendredi 13 Avril 2012

09h00 à 12h00: Centre pour Mineur à Cacavéli.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Economie informelle

Une nécessité qui fait la loi

Elle assure la survie quotidienne d'importants groupes sociaux à revenus pratiquement inexistants. Brocanteurs, recycleurs d'objets divers, laveurs de voiture ou de moto, « changeurs » de billets de banque ou camelots de pacotille ont envahi les rues et les marchés de la capitale.

Etonam Sossou

Ce sont généralement des diplômés sans emploi, des déflatés de la Fonction publique, des recalés du système éducatif ou de simples exilés ruraux. Ils se « débrouillent » le plus souvent en dehors des lois et du fisc pour survivre ou réunir des fonds. Leur ingéniosité fascine les bailleurs de fonds car ils brassent un important flux de petits capitaux dans une économie qui tire son dynamisme de sa non-formalisation. D'autres activités plus consistantes mais non formalisée au goût du fisc parce que non titulaires d'autorisations administratives, sont exercées publiquement. Ces ateliers vont des studios photo, aux salons de coiffure, des boutiques de cosmétiques aux petits magasins de vente de céréales, de ciment ou de pièces détachées et autres. Cette économie sans visage pratiquée par une multitude de citadins a commencé à prospérer chez nous à partir des années 80 à la suite des ajustements structurels qui ont vu le retrait de l'Etat des principales activités de production ou de commercialisation. Depuis, l'économie informelle reste le meilleur amortisseur de crise sociale avec un fort potentiel de génération de revenus. Les jeunes diplômés, par désespoir ou par manque de courage, s'y lancent en attendant d'avoir plus. Le grand marché de Lomé déborde de ces nouveaux opérateurs qui ont entrepris des activités peu formalisées et moins localisées, difficiles voire impossibles à encadrer.

Mais face au développement exponentiel du secteur informel, les opérateurs du secteur formel s'inquiètent de plus en plus. Ils pensent à raison que l'économie informelle ne saurait remplacer l'Etat dans son rôle de prestataire de services collectifs, ni les grands groupes dans la fourniture de biens. Et l'apparente victoire, dans de nombreuses régions du monde, de l'économie informelle est une victoire par forfait et ne saurait asseoir les véritables fondements d'un développement durable.

Qu'à cela ne tienne, les tenants du secteur commencent à porter un sérieux ombrage aux opérateurs économiques titulaires de patentes, payant les taxes et les impôts, disposant de locaux répertoriés. Les devantures de leurs boutiques sont sauvagement occupées souvent en toute impunité, par des acteurs économiques qui vendent les mêmes produits parfois entrés en fraude sur le territoire national.

C'est le cas de Sylvie F. au marché de Bè. Des jeunes ont pris place devant sa boutique pour exposer des produits qui proviennent de pays voisins. La commerçante est ainsi obligée de prendre son mal en patience. Pour elle « c'est le marché et chacun peut tenter sa chance » même si ses recettes ont chuté.

D'autres n'exerçant même pas de profession précise et agissant parfois pour le compte de fonctionnaires de l'Etat ou des employés de banque (comme ces agents informels de change d'argent dans les rues), exercent des activités tout aussi illégales au vu et au su de tout le monde. Mais ces activités procurent des revenus assez substantiels à leurs auteurs.

Selon Moussa Touré, un jeune malien, le développement passe inévitablement par un processus d'industrialisation capable de transformer et de valoriser nos produits locaux en vue de satisfaire les besoins fondamentaux de nos populations. Il pense que cela ne peut se faire sans les mesures de protection rigoureuse de nos marchés nationaux et de création des sources de revenu à la population. Ainsi, conclut-il, chacun sera contraint de se conformer à la règle du marché. Le jeune Moussa estime que cette réflexion stratégique ne saurait être laissée aux seuls spécialistes de l'économie, à la classe politique et aux technocrates qui ont du mal à sortir notre pays des impasses.

« Il faut en faire l'objet de débats populaires qui permettront à la population d'obliger le pouvoir à se mettre résolument à leur service, à tenir compte des expériences pour prendre en charge leurs préoccupations actuelles et leurs aspirations fondamentales. Cela nous aidera à dessiner des alternatives véritablement nouvelles qui rompent avec les logiques actuelles pour fonder une économie au service de l'homme au lieu qu'il soit écrasé par la dictature du marché mondial », préconise Moussa Touré.

« *Quand je suis revenu de la France, ajoute-t-il, j'ai voulu m'investir dans la transformation de beure de karité dans mon pays. Mais on m'a demandé tellement de documents que j'aie fini par tout lâcher car sans apport extérieur, mon capital ne pouvait pas financer tout ça. J'ai même demandé en vain d'investir à crédit tout en promettant de me mettre en règle au fil des ans* »

Un autre interlocuteur, Roger A., opère dans l'économie informelle malgré lui même. « *Mes parents veulent que je me marie alors que je n'ai pas une source de revenu. Je suis donc obligé de faire ça pour répondre favorablement à leur demande et pouvoir prendre ma future famille en charge* », explique-t-il en reconnaissant la violation de la règle du commerce. Il promet de se mettre en règle dès qu'il trouvera les fonds nécessaires à l'exercice de son commerce.

Le natif de Mango, Camarou A., se « débrouille » dans la rue, se faufilant entre les véhicules et risquant sa vie pour exhiber ses produits en attendant de trouver un fonds de commerce. Fayi a, lui, ouvert un cybercafé après ses études à l'université. Après avoir économisé le montant de sa bourse d'études, il a ouvert cet espace sans se mettre en règle. «*Des agents de recouvrement de la mairie viennent souvent me soutirer de l'argent, et comme ça fait l'affaire de nous tous, je ne me plains pas* »

Comme beaucoup d'autres acteurs de ce secteur, Fayi plaide pour la tolérance dans un contexte

Limiter la fécondité

Pour réduire la pauvreté

En dépit des difficultés qu'elles traversent, certaines familles ne veulent rien entendre du double choix d'espacement entre les naissances et de limitation de celles-ci. Alors que dans l'entretemps elles se plaignent du coût de la vie devenu de plus en plus insupportable. Curieuses sont les raisons qu'elles avancent pour avoir une nombreuse progéniture. Les plus concernées sont celles où le système polygamique est de mise. Ici, on assiste à une course effrénée de procréation : il n'est pas étonnant d'entendre dire une des femmes d'un harem : «*le mari préfère la femme qui lui fait le plus d'enfants possible*». En dehors de cette assertion, elles affirment que c'est l'enfant de la femme la plus féconde qui, la mort du mari venu, héritera de tous les biens laissés. Il n'est pas surprenant non plus de constater que cette progéniture est de plus en plus grande chez des familles où l'on se nourrit à peine. Dans celles-ci, on a souvent une conception selon laquelle les présidents, les ministres, les richards et les footballeurs sortent des grandes familles. Chez celles où l'on se fait des idées farouches sur la modernité, il est maintes fois spécifié que les «*pilules*», «*stérilets*» et autres «*méthodes contraceptives*» sont une pure imagination des Blancs. Ils écourteraient la vie, ne seraient que nuisibles à l'organisme humain et la principale cause de cancer chez les femmes.

Une autre conception qui court les rues africaines consiste à affirmer qu'une nombreuse descendance est un bienfait de la nature en terme d'attachement à la tradition, de promesse de sécurité pour les anciens, les malades, les faibles et en terme de disponibilité d'une nombreuse main-d'œuvre pour améliorer le revenu de la famille (dans les régions rurales).

Au passif des familles nombreuses et pauvres on peut épingler le difficile accès aux études, à l'eau potable ou à l'électricité, la malnutrition, l'insalubrité et les épidémies. Aux problèmes de manque de structures et de présence d'insécurité s'ajoute la crise économique qui, de plus en plus, plonge des millions de ménages dans l'endettement le plus criant. Les familles nombreuses sont les premières à en faire les frais. Signe des temps : le prix des loyers galope. Paradoxalement, il manque de logements pour tout le monde, qui répondent aux normes d'hygiène et d'urbanisme. L'eau coûte cher, tandis que les revenus moyens par tête d'habitant ne semblent pas évoluer.

Malgré ces raisons, on met au monde de plus en plus d'enfants condamnés à une mort précoce, sinon à la misère. Il serait aberrant et triste de soutenir que les naissances nombreuses sont une belle chose quand bien même on n'est pas armé pour faire face à certains grands problèmes. La société africaine d'aujourd'hui doit extirper ses préjugés et comprendre que la démographie galopante constitue pour elle un frein à son développement. Les comportements reproducteurs peuvent infléchir les comportements démographiques des uns et des autres et avoir une prise sur le bon fonctionnement des familles nombreuses. Certes, les codes de familles voient le jour çà et là mais, que peuvent-ils devant l'absence des projets de développement efficaces propres à créer des revenus pour des nombreuses

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1107 DE LOTO BENZ DU 04 AVRIL 2012

Le tirage de Loto Benz de ce mercredi 11 Avril 2012 porte le **N°1108.**

Lors du tirage de mercredi dernier, la LONATO a dénombré des gros lots à TABLIGBO, BADOU, NOTSE et à LOME.

Ce sont des lots de **500.000F CFA** qui ont été dénombrés à **BADOU, NOTSE et à TABLIGBO** respectivement sur les **points de vente 2130, 2217 et 3936.**

A **LOME, trois gros lots** ont été enregistrés lors du tirage précédent de Loto Benz. Il s'agit de **deux lots de 750.000F CFA** et un gros lot de **1.250.000F CFA** gagnés respectivement auprès des **opérateurs 5741, 5009 et 6415.**

L'opérateur 3612 basé à **ANEHO** a fait le bonheur d'un parieur qui a **remporté la somme de 750.000F CFA.**

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1108 de LOTO BENZ du mercredi 12 Avril 2012

Numéro de base

20	88	28	87	39